

Vaudano Yanis

De: Sebastien Alonso <s.alonso@btpsf.fr>
Envoyé: vendredi 3 juillet 2026 12:12
À: *scot enquete publique
Objet: SNC ADIC
Pièces jointes: ADIC - OBSERVATIONS PROJET DE SCOT - 03.07.2026.pdf

Importance: Haute

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver les observations au projet de SCOT de la SNC ADIC.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien à vous.



Sébastien ALONSO | **GROUPE BTPSF**
Juriste

Adresse : 25 rue Massey – 65 000 Tarbes
Téléphone : 07.67.40.61.34
Mail : s.alonso@btpsf.fr



SNC ADOUR DEVELOPPEMENT INDUSTRIES ET COMMERCES

**Communauté d'Agglomération
TARBES – LOURDES – PYRENEES
Zone Tertiaire Pyrène Aéro-Pôle
Téléport 1
65290 JUILLAN**

TARBES, LE 3 JUILLET 2026

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE – SCOT

Monsieur le Président de la Commission d'enquête du SCoT,

A la lecture des éléments de l'enquête publique du projet de SCoT de la Communauté d'Agglomération TARBES-LOURDES-PYRENEES, le classement de la ZAC du Parc de l'Adour située à SEMEAC/SOUES en « parc stratégique majeur » nous interpelle.

En effet, selon les pièces analysées, si le projet de nouveau SCoT est validé par le conseil communautaire, il aurait pour effet de modifier profondément la ZAC qui aurait pour vocation d'accueillir prioritairement des activités à fort potentiel d'attractivité, présentées dans le projet de SCoT, comme liées à l'aéronautique, le transport, l'industrie, la logistique d'agglomération et la recherche et développement.

Il est précisé que peuvent être admises des activités additionnelles, mais uniquement si elles correspondent à des services complémentaires permettant de développer un cadre attractif pour les entreprises, notamment en matière d'offre de services aux salariés (restauration, consignes, mobilité...) ; ces nouvelles implantations étant également limitées en surface de vente.

Or, la SNC ADIC est propriétaire de diverses parcelles de terrains nus ou supportant des bâtiments, acquises dans la ZAC du Parc de l'Adour entre les années 2015 et 2023 (environ 9 ha aménageables).

A ce jour, les éléments principaux des aménagements de la ZAC ne sont toujours pas commencés (bassin de rétention, voirie...) alors que cette dernière a été créée depuis plus de 20 ans.

Ce manque d'engagement de la Communauté d'Agglomération par rapport au premier SCoT de 2012 n'a pas permis à notre groupe de réaliser les projets escomptés.

Toutes ces tergiversations, y compris en ce qui concerne l'AMI de 2023 resté sans suite, n'ont fait que bloquer les projets du groupe qui a dû en supporter toutes les conséquences notamment financières.

L'un des principaux objectifs du SCoT de 2012 était de permettre un rééquilibrage économique entre la zone Ouest et la zone Est de l'agglomération. Cette préoccupation est toujours d'actualité.

Le nouveau SCoT modifierait considérablement l'orientation de la ZAC du Parc de l'Adour. Les cahiers des charges des cessions de terrains associés aux acquisitions foncières réalisées par la SNC ADIC autorisaient la construction de bâtiments pour les activités commerciales, artisanales, tertiaires, bureaux et services et excluaient notamment celles à vocation agricole ou industrielle. Tous nos projets seraient remis en question, d'autant plus que la ZAC Pyrénia à vocation à accueillir les entreprises et industries liées aux activités aéronautiques.

Ce projet de SCoT a été réalisé sans tenir compte ni des préoccupations des propriétaires de terrains concernés ni des conséquences financières.

Nous sommes à votre disposition, Monsieur le Président de la Commission d'enquête du SCoT, pour discuter de ce projet de SCoT très éloigné des aspirations initiales du premier de 2012.

Le gérant
A. NUNES

